

Cour-Cheverny

Square du Monument aux Morts

Écussons sur panneaux pavoisant lors des cérémonies officielles



Dans le square du monument de Cour-Cheverny, lors des manifestations patriotiques des écussons surmontés des drapeaux, sont suspendus à des mâts. Sur l'un d'entre eux, on peut lire l'inscription :

« **Les vétérans 1870 – 1871 – leur but – oublier jamais – Exalter le culte de la Patrie et l'amour de son drapeau** ».

De toute évidence, les vétérans de Cour-Cheverny commémorent leurs frères d'arme morts au combat de 1870-1871.

Ce panneau, tout comme les autres, sont de fabrication artisanale et de beaux chefs d'œuvre.

Concernant la fabrication du support en bois, il nous semble possible qu'ils aient pu être fabriqués par un menuisier du village.

Quant à leurs décorations, les peintures sur toile sont l'œuvre de l'illustre **Charles Paul RENOUARD**, dessinateur et peintre **né à Cour-Cheverny le 05 novembre 1845**, mort à Paris le 02 janvier 1924. (*Membre de la Société nationale des Beaux-Arts et de la Société des artistes français, Paul Renouard obtient une médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris de 1889 et de 1900. Il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1893. Il est professeur à l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris en 1903. Paul Renouard s'engage volontairement en 1870 comme mobile de Loir-et-Cher (75^e régiment). En 1914, à bientôt 70 ans, il est en première ligne, cette fois, pour témoigner et d'une certaine manière, rendre hommage*). Source : bibliographie de Charles Paul RENOUARD

Afin de les préserver des intempéries, les fanions sur bois suspendus dorénavant lors des cérémonies sont des copies parfaites, refaites et peintes à l'identique des originaux, sur de nouvelles toiles, par les membres de l'association « Palette et Pinceaux » de Cheverny – Cour-Cheverny. Ce travail a été effectué dans les années 2005 – 2006, par les élèves et en grande partie par Madame Marie-Christine RABOTIN, professeur d'arts plastiques diplômée, habituée des restaurations de tableaux. Monsieur Bernard BILLOT maire de la commune à cette époque avait sollicité Madame Janine RODRIGUEZ, la Présidente, qui avait accepté que son équipe se concentre sur cette tâche.

Informations recueillies auprès de Mesdames Marie-Christine RABOTIN, Anne-Marie GIBault et Dominique SAINT PAUL toujours membres de cette association depuis sa création en 1998.

Ce travail a débuté alors que « Palette et Pinceaux » était encore installée dans les salles de l'ancienne gare et fut terminé dans les locaux actuels après le déménagement qui eu lieu en décembre 2005. Il peut donc être logiquement daté de 2005 -2006.

Les vétérans de Cour-Cheverny :

Bien qu'aucune archives concernant l'association des « Vétérans des armées de terre et de mer » n'ayant été retrouvée à ce jour, ni à la mairie, ni à la préfecture, ni même aux Archives Départementales, celle-ci a bien existé dans la commune. Dans les délibérations de Conseil Municipal, on y trouve qu'une fête des vétérans est programmée en 1902 et qu'une place est réservée pour cette association, dans les défilés, à partir du 14 juillet 1913.

Délibération du Conseil Municipal du 25 mai 1902

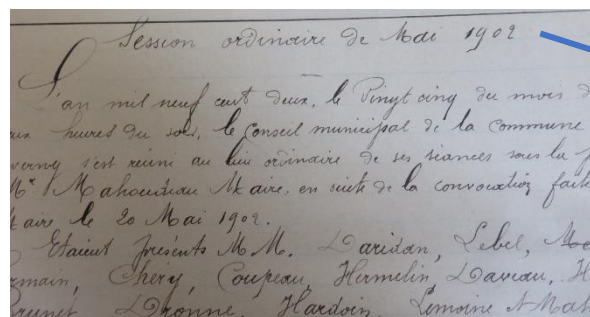
Fête des vétérans

Le Conseil par 10 voix contre 3 et une abstention rejette la demande de subvention qui lui a été adressée par Mr le Président de la Section des Vétérans des Armées de terre et de mer de Cour-Cheverny à l'occasion de la fête qu'elle organise pour la remise de son drapeau et décline l'invitation qui lui a été faite d'assister au corps à cette solennité.

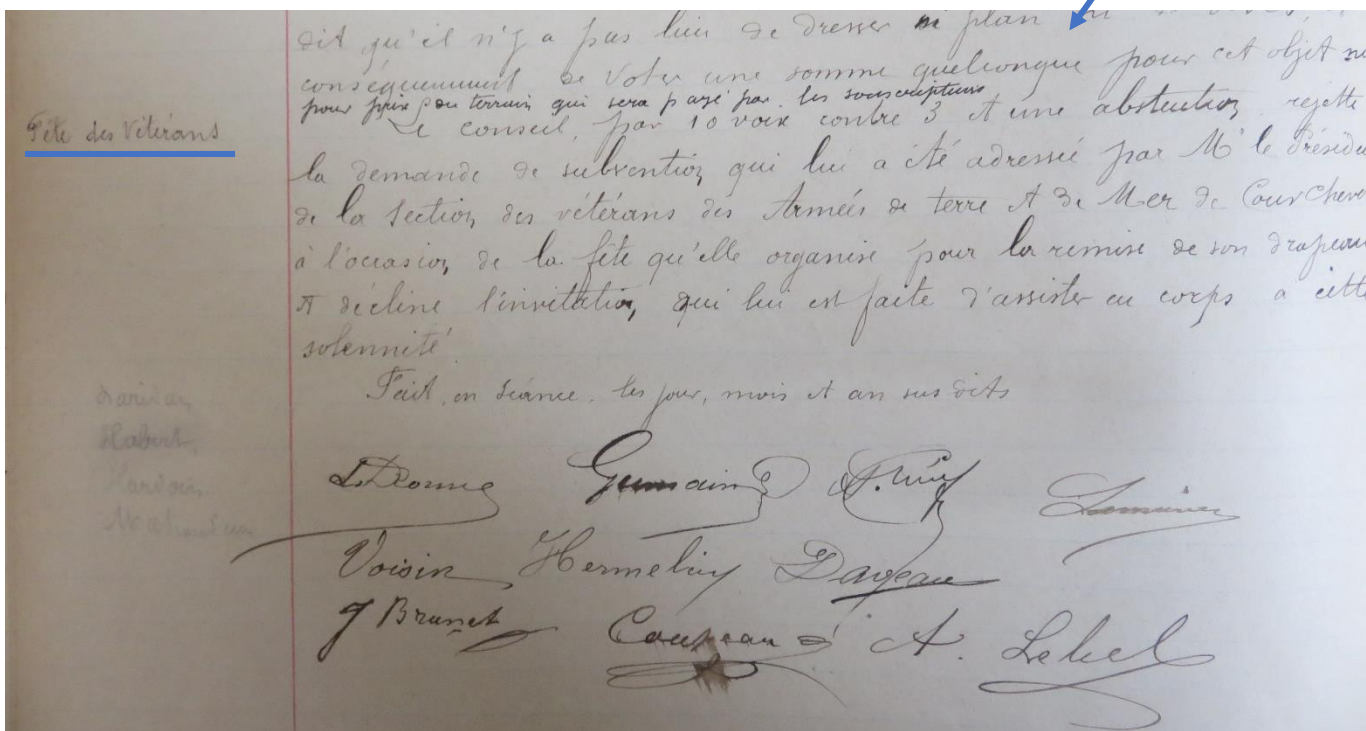
Ce refus trouve son explication. Si la Loi du 04 avril 1873 (voir ci-dessous) s'inscrit parfaitement dans le respect des morts, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de « festivités » par les survivants qui ne demandent qu'à être reconnus. Il ne faut pas oublier que les vétérans de 1870 – 1871 sont les vaincus de ce conflit franco-prussien. Les célébrations ou fêtes organisées par ces associations sont vues d'un mauvais œil par une partie de la population. Ce qui explique que des subventions soient refusées par des municipalités, voire même plus, comme ici à Cour-Cheverny, refus de participer aux solennités.

Le 01 janvier 1873 verra la création de la Société Nationale de Retraite. Les vétérans de l'armée de terre et de mer revendiquent une reconnaissance. Ce n'est qu'en 1911, que les modalités d'obtention d'une médaille seront inscrites au *Journal officiel* du 29 septembre. Mais il leur faudra attendre l'après « Grande Guerre » pour que ces combattants de 1870 – 1871 soient vraiment reconnus. Dans certaines communes, il leur faudra attendre novembre 1920 pour qu'ils soient associés aux cérémonies. À Cour-Cheverny, dans les délibérations du Conseil Municipal de 1913, les vétérans trouvent leur place dans le défilé du 14 juillet.

(La loi du 04 avril 1873, relative à la conservation des tombes des soldats morts aux combats de 1870 -1871, stipule les conditions d'aménagement de ces sépultures de guerre. (Dimensions, entourage en fonte réglementé avec une plaque portant l'inscription : « Tombe militaire – Loi du 04 avril 1873 »)



25 mai 1902



Délibération de juillet 1913

Fête Nationale du 14 juillet 1913 – élaboration du programme

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réunion a pour objet d'établir le programme du 14 juillet 1913.

Ce programme est ainsi établi :

Le 13 au soir la fête sera annoncée par des salves d'artillerie et des sonneries de cloches.

A 9 heures du soir, retraite aux flambeaux par les pompiers et La Lyre de Cour-Cheverny.

Le 14 juillet à 8 heures du matin, à la mairie, distribution de pain, de viande et de vin aux indigents de la commune par les soins du bureau de bienfaisance

A 2 heures place de l'église, revue des sapeurs-pompiers.

A la suite de la revue, défilé des sapeurs-pompiers, des vétérans et de la société de tir « francs-tireurs » avec le concours de La Lyre. Visite à la tombe militaire.

Au retour, vin d'honneur offert par la municipalité aux sociétés ayant pris part au défilé.

A 3 heures ½, place Victor Hugo, bal d'enfants

A 4 heures ½, à la mairie distribution de gâteaux aux enfants de la commune. Chant de la Marseillaise par les enfants des écoles communales.

A 5 heures, place de la République, concert par La Lyre. Pendant le concert, lancer du ballon La ville de Cour-Cheverny.

A 6 Heures, dans la salle des fêtes, banquet par souscription, etc....

Délibérations du 05 novembre 1924

Fête du 11 novembre 1924. Programme

Monsieur le Maire rappelle à Messieurs les membres du Conseil que la fête du 11 novembre, qui doit être célébrée mardi prochain est proche et que si l'assemblée décide de célébrer cette fête qui rappelle l'armistice du 11 novembre 1918, en raison du Monument aux Morts que nous possédons maintenant, il y aurait lieu d'en élaborer le programme.

Le Conseil de commémorer cette date en exécutant le programme suivant :

La veille, le jour au réveil, à midi et le soir, sonneries de cloches, salves d'artillerie

Le 11 novembre à 14 heures, réunion des sociétés

A 14 heures 30, revue des sapeurs-pompiers

Défilé pour se rendre au Monument aux Morts. Ordre du défilé :

1^{er}s enfants des écoles, 2^{ème} tambours, clairons, Lyre de Cour-Cheverny, Conseil Municipal escorté par la subdivision des sapeurs-pompiers, 4^{ème}s vétérans des armées de terre et de mer, 5^{ème}s anciens combattants de la Grande Guerre.

Itinéraire à l'aller ...etc.

Délibération du 25 août 1891

Cour-Cheverny fête publique

Le Maire expose au Conseil Municipal que par suite des secours accordés aux indigents, l'acquisition des drapeaux, des appareils pour les illuminations pour la Fête Nationale du juillet dernier ont absorbé le crédit des fêtes publiques. Les nouvelles dépenses pour la fête du 16 août, pour les jeux, les illuminations, la pose des mâts et oriflammes, les bougies et le prix des ouvriers employés pour les fêtes publiques, s'élèvent à environ une somme de 200 francs. Il propose au Conseil de prélever la somme nécessaire au n° ... ? des mémoires des ouvriers et fournisseurs jusqu'à concurrence du paiement des mémoires sur l'article 79 du budget primitif de 1891, dépenses imprévues., etc. ...